

261102

Cruaux arrachés et filets d'eau nettoyés par le service Propreté ?
Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier

Il me revient que des agents du service propreté de la Ville de Charleroi arpentent les rues de la cité des Tchots (rue Astrid et rue de Namur) armés de pelles et de sacs lettrés de votre service, arrachent les herbes folles et nettoient les filets d'eau en lieu et place des riverains (voir photo) ?

Monsieur l'Echevin pourrait-il me signaler si ses services ont pour mission de se substituer aux riverains dans le cadre des articles 83 et 85 du règlement de police ?

Article 83

§1er. Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe.

§2. Pour les filets d'eau et les trottoirs construits en dur, le nettoyage à l'eau doit être effectué chaque fois que nécessaire et en tout cas une fois par semaine, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 12.

§3 Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau devant la propriété qu'il occupe sur une profondeur de deux mètres.

Article 85

Tout riverain d'une voie publique est tenu d'enlever les végétations spontanées des filets d'eau, trottoirs ou accotements.

Quelles sont les modalités pour demander l'intervention du service « cruaux » et « filets d'eau » ainsi que le tarif afférent à celle-ci ?

Une opération généralisée est-elle programmée sur le territoire d'un ou plusieurs des 55 quartiers de notre métropole ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Cyprien Devillers

Un nettoyage des abords des bâtiments communaux ainsi que des lieux publics a bien été effectué au cours de ces dernières semaines. En effet, nous avons entamé une campagne de sensibilisation des citoyens à cette problématique. Il est donc indispensable de montrer l'exemple en nettoyant les abords des bâtiments communaux. Vous remarquerez aisément que les places publiques et les bâtiments communaux ont été la cible principale de cette équipe de désherbage. Les abords des écoles ont également fait l'objet d'un nettoyage. Il en va de même pour les abords des centres culturels, qui constituent un lieu de passage important, tant pour la population carolo que d'autres régions, ce qui permettra d'exporter une image d'un « Charleroi propre ».

Il a donc été décidé, étant donné le manque d'effectif à la Propreté, et les faibles moyens de ce service, de recourir à l'emploi d'articles 60 donnant ainsi l'occasion à la Ville de Charleroi de s'inscrire pleinement dans une démarche écocitoyenne et durable en favorisant la réinsertion professionnelle d'un public socialement fragilisé. Les hommes affectés à cette brigade ont entrepris un travail remarquable réalisé avec passion et professionnalisme.

Concernant Gosselies, c'est à la mi-septembre qu'une opération plus globale a été menée, comme lors de chaque rencontre citoyenne, avec les habitants du quartier y afférent. C'est ainsi que les balayeuses sont intervenues aux rues Astrid et Namur, aidées par des articles 60 mixtes « balayeurs, désherbeurs », qui ont procédé au nettoyage de la voirie publique.

Nous nous assurons également du respect des articles 83 et 85 du règlement de police auxquels vous faites référence. En cas de non-respect de ces derniers, nous procédons à l'entretien des trottoirs et filets d'eau par mesures d'office. Le riverain qui aura failli à son devoir se verra infliger une amende.

Bien entendu, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un service d'enlèvement à destination des citoyens, il n'existe ni modalité de demande d'intervention, ni tarif y afférent.

Ce type d'opération sera menée sur l'ensemble du territoire communal mais ne dispense pas d'un débat sur la législation wallonne extrêmement contraignante en la matière et qui rend impossible toute gestion pro active de la problématique des mauvaises herbes. Enfin, vous me permettrez de m'étonner de votre ténacité concernant le désherbage qui me semble en contradiction avec les propos de votre camarade Xavier Desgain (tenus notamment lors d'un midi de l'environnement) et qui prônait l'arrêt de tout désherbage.